

Règles d'utilisation

1. Le maître doit garder son chien en laisse jusqu'à ce qu'il se trouve à l'intérieur du parc canin.
2. Les portes du parc canin doivent demeurer fermées en tout temps.
3. Les chiens dangereux, d'attaque, de protection, agressifs, en rut ou malades ne sont pas admis dans le parc canin.
4. Le maître doit avoir le contrôle de son animal en tout temps.
5. Chaque chien doit porter une médaille émise par la municipalité.
6. Il est recommandé que tous les chiens qui fréquentent un parc canin soient vaccinés.
7. Le maître a l'obligation de ramasser toutes les matières fécales de son chien et de les disposer de manière hygiénique dans les poubelles prévues à cet effet.
8. Aucun animal autre qu'un chien n'est accepté à l'intérieur du parc.
9. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
10. Les bouteilles de verre et la consommation d'alcool sont interdites à l'intérieur du parc canin.



Heures d'ouverture de 7 h à 23 h

